



**Réunion du Comité Syndical**  
du mercredi 20 septembre 2006

CS - 1.02

**Désignation du Secrétaire de séance**

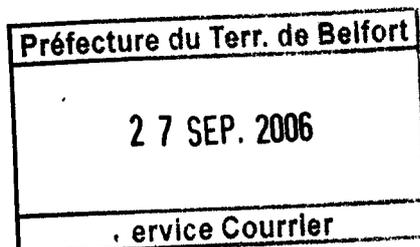
M. le Président invite le Comité Syndical à procéder, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un membre du Comité pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

---

Monsieur Hubert GUERRIN est désigné, à l'UNANIMITE, pour remplir ces fonctions.

\*\*\*\*\*

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 27 SEP. 2006, conformément au C.G.C.T.  
Dépôt en préfecture le 27 SEP. 2006



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président du S.E.R.T.R.I.D.**

  
**Emile GEHANT**